COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/53/OCS-CF Août 2020

AUX: Points de contact du Codex

Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: Demande d'observations sur les approches à adopter pour identifier le besoin de réviser les normes

et les textes apparentés sur les contaminants dans les aliments développés par le CCCF

DATE LIMITE: 15 octobre 2020

CONTEXTE

- 1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au document <u>CX/CF 20/14/16</u>.
- 2. Compte tenu du report de la quatorzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) de 2020 à 2021, les membres et observateurs du Codex sont aimablement invités à examiner les conclusions et recommandations du document de travail concernant les approches visant à identifier le besoin de révision des normes et textes connexes élaborés par le CCCF.
- 3. Les observations formulées en réponse à la présente lettre circulaire aideront le groupe de travail électronique (GTE) créé lors de la treizième session du CCCF (2019), dirigé par le Canada et co-présidé par le Japon et les États-Unis d'Amérique, à poursuivre l'élaboration du document de travail susmentionné, s'il y a lieu, compte tenu du temps supplémentaire disponible à la suite du report de la quatorzième session du CCCF.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

- 4. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à faire part de leurs observations/opinions sur :
 - a. les trois options proposées par le GTE ; ils sont notamment priés de prêter attention à l'option 2 recommandée au paragraphe 48 et à sa mise en œuvre à titre d'essai :
 - i. la période de cette mise en œuvre qui est recommandée au paragraphe 48 ; et
 - ii. l'approche pour la mise en œuvre à titre d'essai de l'option 2 qui est recommandée au paragraphe 49 ; ou
 - b. des approches alternatives à celles identifiées au point (a)
 - c. d'autres critères à prendre en considération pour la révision des normes et textes connexes relatifs aux contaminants dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux que ceux décrits aux paragraphes 31 à 41.
- 5. Lors de la présentation d'observations sur ce qui précède, les membres et observateurs du Codex sont invités à examiner les informations générales, l'analyse et les conclusions figurant dans le document CX/CF 20/14/16. Le document a été mis en ligne sur le site web de la quatorzième session du CCCF.

http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=14

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

- 6. Les observations doivent être présentées dans le Système d'observations en ligne du Codex (OCS), par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex : https://ocs.codexalimentarius.org/
- 7. Les points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent se connecter à l'OCS et accéder au document ouvert aux observations en sélectionnant « Entrer » dans la page « Mes révisions », disponible après avoir accédé au système.
- 8. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les <u>questions fréquentes de l'OCS (FAQs)</u>.
- 9. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/.
- 10. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

